



## **INFORMATION IMPORTANTE**

### **BATTUE DE CHASSE – 19 JANVIER 2025**

Une battue de chasse aura lieu le 19 janvier 2025 de 8h à 11h30 aux abords de la Moselle. Pendant ces horaires, le secteur compris entre le barrage d'Argancy et le pont de l'autoroute A4 est, pour des raisons de sécurité, fortement déconseillé.

Le secteur coté HAUCONCOURT (maison du pêcheur/pont de l'autoroute A4 est lui, interdit à tous usagers -piétons, cyclistes et tous engins motorisés

*(Voir arrêté municipal N° 2/2025)*

**Mairie d'Argancy**



**ARRETE DU MAIRE N° 02/2025**

**Réglementant temporairement le stationnement et la circulation de la route sur le  
Gué d'Amelange**

**En date du 07 janvier 2025**

Le maire de la Commune d'Argancy,  
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière notamment les dispositions du livre I – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire » approuvées le 6 novembre 1992,  
VU la prolifération des sangliers,  
Considérant qu'en raison de l'organisation d'une battue de chasse le dimanche 19 janvier 2025 sur le territoire d'Argancy lot n° 2,

**ARRETE**

**Article 1** : Le dimanche 19 janvier 2025 de 8H00 à 11H30, la route sur le Gué d'Amelange tronçon compris entre la maison du pêcheur jusqu'au pont de l'autoroute A4 côté Hauconcourt, en limite du ban d'ARGANCY, sera totalement fermée afin d'y organiser une battue de chasse.

**Article 2** : Le dimanche 19 janvier 2025 aux horaires indiqués, la circulation sera interdite à tous les usagers : piétons, cyclistes et tous véhicules motorisés.

L'arrêt et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits. Seuls y auront accès les véhicules d'intervention d'urgence et ceux des participants à la battue.

**Article 3** : La signalisation temporaire de cette interdiction sera mise en place par l'adjudicataire de la chasse.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur l'Adjudicataire de la Chasse  
Mesdames et Messieurs les Riverains  
M. le Président de la Communauté de Communes Rives de Moselle  
M. le Maire de Woippy  
M. le Maire de La Maxe  
M. le Maire d'Hauconcourt  
Les services de secours  
Les propriétaires et locataires des étangs  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MAIZIERES LES METZ  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ENNERY  
Monsieur le Chef de la Police municipale mutualisée

Fait à ARGANCY, le 07 janvier 2025



**Le Maire d'ARGANCY  
Jocelyne EMMENDOERFFER**